

15 juin 2020

## ANNEXE 7 : Questionnaire à renseigner avant la séance de saut

### 1. Identité :

Nom :

Prénom :

Numéro de licence :

Adresse postale :

Adresse Mail :

Téléphone :

### 2. Ressentez-vous les signes suivants :

Fièvre :

OUI  NON

Toux :

OUI  NON

Fatigue anormale :

OUI  NON

Perte du goût :

OUI  NON

Perte de l'odorat :

OUI  NON

Diarrhée :

OUI  NON

### 3. Dans les 14 derniers jours, avez-vous été en contact avec une personne présentant les symptômes listés ci-dessus ?

OUI  NON

Si oui, où et quand :

### 4. Prise de température sur place :

Date et signature :

## ANNEXE 8 : Charte Covid Angel Parachutisme

### CHARTRE SANITAIRE DU PRATIQUANT Juin 2020

La Fédération Française de Parachutisme, en collaboration avec le Ministère des Sports, a mis en place des recommandations et obligations pour lutter contre le Covid19, compatibles avec une reprise de l'activité. Ces règles ont pour but de protéger l'ensemble des personnes présentes sur la structure (adhérents, salariés, bénévoles).

#### *Recommandations et obligations de l'adhérent :*

- Port du masque :
  - Obligatoire dans l'avion et lorsque la distanciation n'est pas possible
  - Obligatoire dans les locaux
  - Recommandé au sol
- Lavage des mains :
  - En arrivant sur la structure
  - Avant et après utilisation de tout matériel commun
  - Avant l'embarquement dans l'avion
  - Avant et après chaque pliage
  - A chaque fois que le bon sens l'impose (passage aux toilettes...)
- Plier dans les zones d'herbe tondues et aménagées à cet effet.
- Respect des distances sanitaires au sol
- Pas d'embrassade, ni poignée de mains. Pas de check au sol ni dans l'avion.

#### *Engagement du pratiquant*

Vous vous engagez en outre à :

- Ne pas venir pratiquer en cas de symptômes possibles du Covid-19: fièvre, toux, fatigue, maux de gorge, courbatures, diarrhée, conjonctivite, maux de tête, perte d'odorat ou du goût.
- Prévenir immédiatement l'école en cas de suspicion ou diagnostic du Covid-19, pour que l'école puisse prévenir l'ensemble des personnes ayant été en contact.
- La partie administrative (licence, fiche d'adhésion, etc...) devra être réalisée par mail avant la venue au centre. Le règlement sera effectué par virement bancaire ou par téléphone à l'aide de votre CB. Règlement et inscription devront être réalisés au minimum 24 heures avant votre venue sur le centre (48 heures si virement bancaire).
- Toute venue devra être précédée d'une réservation par téléphone ou en ligne via le lien :  
[https://www.espace rendezvous.com/client/index.html?domain=www.espace rendezvous.com&mb=&pro=parachutisme71#originId=4547607&activeTab=btn\\_Intro](https://www.espace rendezvous.com/client/index.html?domain=www.espace rendezvous.com&mb=&pro=parachutisme71#originId=4547607&activeTab=btn_Intro)
- Angel Parachutisme se réserve le droit de refuser toute personne excédentaire n'ayant pas effectué de réservation préalable.

Je reconnais avoir lu le plan COVID et les dispositions prises par la société ANGEL PARACHUTISME dans le cadre de la lutte contre le COVID-19.

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ reconnais avoir pris connaissance des mesures sanitaires exceptionnelles et m'engage à les respecter scrupuleusement. En cas de non-respect ou de négligence, une exclusion temporaire sera prononcée sans préavis ni avertissement.

Date :

Signature :